

**MAC SST (Sauveteur Secouriste du Travail)****Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**TONNERRE 511 DELTA  
Lewandowski Wojciech  
05.59.55.71.61  
formationtonnerre@gmail.com**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**Dossier  
Entretien**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**

Non renseigné

**Prérequis pédagogiques :**Etre titulaire du Certificat « Sauveteur  
Secouriste du Travail »**Contrat de  
professionnalisation  
possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

**Contenu et modalités d'organisation**

1. Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail. 2. Rechercher les risques persistants pour protéger 3. De "Protéger" à "Prévenir" 4. Examiner la victime et faire alerter 5. De "faire alerter" à "informer" 6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, la victime de plaint de brûlures, la victime se plaint de d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas 7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail)

Parcours de formation personnalisable ?  Oui  Type de parcours  Individualisé **Validation(s) Visée(s)****Certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) - Sans niveau spécifique** Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours**

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de formation continue. Le SST ne perd donc plus automatiquement le bénéfice de son certificat SST et n'est donc plus tenu de refaire une formation initiale SST complète. La première session de maintien et actualisation des compétences doit intervenir dans les 24 mois de la formation initiale SST.

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00140403	du 19/04/2019 au 31/12/2028	TARNOS (40)	TONNERRE 511 DELTA			